

Constitution et souveraineté

Par **Eric75000**, le **21/10/2007** à **15:20**

Bonjour,

j'ai un plan détaillé à rendre sur la constitution en tant que garante de la souveraineté.

Le plan auquel j'ai pensé est le suivant :

I) La Constitution est garante

1) Elle institutionnalise le pouvoir du peuple

2) Possibilité d'être révisée, donc sensible à la souveraineté (comme volonté générale du peuple)

II) Mais insuffisante pour garantir la souveraineté

1) Car elle est limitée par le droit Communautaire/ International, au dessus d'elle

2) La Constitution peut-être établie de façon autoritaire/arbitraire, et bafouer à tout point de vue la souveraineté du peuple

Ce plan répondrait la problématique "La Constitution est-elle garante de la souveraineté politique?"

Pensez-vous que je suis sur la bonne voie ? Y aurait-il des dimensions auxquelles je n'aurais pas réfléchi ?

Je vous remercie si vous pouvez m'éclairer sur certains points

Par **Eric75000**, le **23/10/2007** à **19:08**

Aïe Aïe Aïe, personne n'a son avis, rien que petit, à donner ? :S

Par **Milka**, le **24/10/2007** à **15:15**

je pense que pour ta problématique tu devrais plutôt faire :

dans quelle mesure La Constitution est-elle garante de la souveraineté politique ?

ca nuance plus je pense ... et ca permet de mieux introduire les contrastes de ton plan ;)

:))

(après je ne suis qu'en L1 donc ce n'est qu'une vague idée que j'ai Image not found or type unknown

Après pour le plan je pense que c'est pas mal car tu nuance tes deux parties en prenant les deux solutions au problème ...

;)

voilà j'espere ne pas te dire trop de betise et avoir pu t'aider Image not found or type unknown

Par **x-ray**, le **24/10/2007** à **18:25**

Bonsoir,

Attention, la constitution ni la souveraineté ne sont "limitée par le droit Communautaire/ International, au dessus d'elle"...

Le fait de se soumettre au droit international et particulièrement au droit communautaire est un acte de souveraineté : il faut un accord de l'Etat qui accepte.